



## Formulaire pour le contrôle du chantier

A remettre au minimum 5 jours avant l'exécution des travaux

**Selon les articles 76 ss RLATC, nous vous prions d'aviser par courriel le service communal concerné ([police.constructions@yvb.ch](mailto:police.constructions@yvb.ch) ou [\\*ste@yvb.ch](mailto:*ste@yvb.ch)), au fur et à mesure de l'avancement des travaux.**

**AVIS n° :**

### Informations générales :

No enquête publique et CAMAC :  
Propriétaire :  
Description de l'ouvrage :  
Adresse de l'ouvrage (parcelle) :


### Direction des travaux :

Bureau :  
Nom et Prénom du responsable :  
Adresse :  
Téléphone :  
Mail :


Travaux à annoncer	Date de l'exécution
Début des travaux	
Montage d'une grue <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Montage d'un échafaudage <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Implantation / Gabarits	
* Raccordements aux collecteurs EC-EU	
Isolation sous chape (sur terrain ou vide non chauffé)	
Isolation des murs extérieurs (façades)	
Isolation de la toiture	
Pose des fenêtres	
Fin des travaux	
Demande de visite de la Commission de salubrité	

Les photos témoignant de l'avancement des travaux et de la conformité du projet au dossier de mise à l'enquête, doivent également être envoyées progressivement aux mêmes adresses électroniques.

**Les teintes de façades et les matériaux prévus** doivent faire l'objet d'une demande écrite adressée au Service de l'urbanisme **au minimum 10 jours** avant l'exécution des travaux au moyen du formulaire « Permis de teinte(s) de façades » disponible sous : [Formulaire teinte\(s\)](#)

La demande de la visite de la commission de salubrité pour l'octroi du permis d'habiter doit être formulée par écrit au Service de l'urbanisme au moyen de ce formulaire. Conformément à l'article 128 LATC, les locaux ne pourront pas être occupés avant l'octroi de ce document.

**Date, lieu et signature du responsable :**